

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL787

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 35

À la troisième phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« dans »,

les mots :

« en qualité d'agent non titulaire de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.